

Cahier des charges – Annexe 1 du contrat

I. Informations générales

Intitulé de la prestation	Accompagnement du Programme Sabil pour la conception et production / impression de supports de communication
Bénéficiaire(s)	Programme SABIL
Pays	Maroc

II. Contexte et justification du besoin

Contexte d'intervention

Le marché du travail marocain fait face à différentes difficultés parmi lesquelles une croissance économique faible en création d'emplois, une économie informelle répandue, une forte inadéquation entre offre et demande et des inégalités d'accès importantes pour les jeunes, les NEET, les femmes, les PSH.

Afin de répondre à ces enjeux, le Royaume du Maroc a engagé une réforme ambitieuse de sa politique d'emploi, avec l'adoption d'une Stratégie Nationale de l'Emploi et de son plan d'action, le Programme National de Promotion de l'Emploi, qui insiste sur trois leviers d'intervention (employabilité, intermédiation, entrepreneuriat) et l'importance d'adapter les politiques aux profils de tous les jeunes et aux configurations diverses des territoires. En parallèle, il poursuit une réforme sur la territorialisation de l'action publique (régionalisation avancée et déconcentration administrative) en confiant le mandat de la politique de l'emploi aux acteurs publics du territoire.

Dans ce double contexte, il apparaît crucial d'accompagner, avec des moyens importants, l'opérationnalisation du Plan National de Promotion de l'Emploi et la mise en œuvre des Plans Régionaux de l'Emploi dans les régions ciblées. Cet accompagnement nécessite une consolidation des dispositifs de promotion de l'emploi et des écosystèmes territoriaux.

Dans ces régions cibles, le Programme SABIL vise à renforcer les acteurs publics, privés et associatifs de l'employabilité, de l'intermédiation et de l'entrepreneuriat, à accélérer la convergence des politiques publiques et à améliorer le pilotage de l'action publique en faveur de l'emploi dans une logique de résultats par et pour les territoires.

La finalité du Programme est d'améliorer l'accès des jeunes à des opportunités économiques dans les territoires ciblés. Pour ce faire, il contribue à la structuration et à l'opérationnalisation des systèmes régionaux de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat en fonction des besoins des territoires.

Concrètement, les parties prenantes du Programme SABIL œuvreront ensemble pour la réalisation des grands axes opératoires du Programme, à savoir :

- un parcours d'insertion économique spécifique adapté aux réalités des besoins et des projets des bénéficiaires ;
- un accompagnement individualisé des bénéficiaires du Programme ;
- des écosystèmes de l'emploi et de l'entrepreneuriat structurés et opérationnels, avec des outils et méthodes mis en place et des acteurs engagés bénéficiant d'actions de renforcement des compétences dans l'objectif d'une appropriation via une construction collective des différents processus d'inclusion économique ;

- un mode de gouvernance territorialisé en phase avec le chantier de déconcentration et de décentralisation, dans l'objectif d'une forte implication des acteurs du territoire et d'une gestion axée sur les résultats ;
- un dispositif d'amorçage au profit des jeunes porteurs de projets d'entrepreneuriat ;
- des dispositifs d'assurance qualité, notamment un Référentiel des métiers d'appui à l'insertion économique et un Dispositif de formation et de labellisation des acteurs de l'insertion économique ;
- un réseau d'espaces d'accueil des bénéficiaires (MARKAZ SABIL), géré par des prestataires privés ou associatifs, permettant une meilleure proximité de services et chargé de faciliter l'orientation des jeunes, d'assurer leur formation, leur accompagnement et leur suivi et faisant partie intégrante du service public de l'emploi ;
- un dispositif de suivi permettant la production de tableaux de bord régionaux de l'emploi annuels et comportant notamment les objectifs visés et réalisés d'insertion des jeunes, les budgets associés aux activités et des indicateurs statistiques sexo-spécifiques et localisés, ainsi que tout autre indicateur jugé nécessaire par les parties prenantes de l'écosystème régional ;
- un processus de capitalisation permanent qui assure la pérennité des différents dispositifs mis en place.

La gouvernance institutionnelle du Programme assure une coordination à tous les niveaux, central, régional et provincial, avec un système intégré de pilotage et de suivi-évaluation et les Agences régionales de l'ANAPEC auront la responsabilité technique de la mise en œuvre du Parcours d'insertion économique SABIL.

Le Programme est financé par un prêt souverain de l'AFD, complété par une subvention de l'UE dont la gestion est déléguée à l'AFD. Cette dernière finance notamment une assistance technique au Programme. L'emprunteur est le Royaume du Maroc représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances, la maîtrise d'ouvrage du Programme étant confiée au Ministère de l'Insertion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. La maîtrise d'ouvrage de la composante investissement/parcours SABIL est confiée par le MIEPEEC à l'ANAPEC.

Parcours d'insertion économique SABIL

Le Parcours d'insertion économique SABIL prend en compte l'intégralité des étapes qui doivent conduire le bénéficiaire vers l'insertion économique ; c'est en ce sens qu'il propose une vision intégrée des phases du dispositif (davantage encore si l'on prend en compte les actions de suivi qui peuvent s'échelonner pendant deux années pour le jeune créateur d'entreprise et six mois pour le jeune salarié).

Il est adapté aux besoins des bénéficiaires car il offre et décline la possibilité pour chacun et chacune d'eux de retarder au maximum l'orientation vers l'emploi ou l'entrepreneuriat et, même, à quelque moment que ce soit, de réintégrer le parcours à quelque niveau que ce soit. Cela, dans le cadre de règles qui assurent l'équité des bénéficiaires ciblés devant les dispositifs mis en œuvre et limitent les possibilités de demeurer trop longtemps dans le parcours.

Ce n'est pas l'accès à une phase d'activités qui compte, mais bien plutôt la finalité : l'insertion économique durable et adaptée aux ressources de chacun des bénéficiaires. Ainsi, par exemple, tout au long du parcours, des mécanismes de validation et de valorisation des acquis de compétences fonctionnent indépendamment du résultat final de l'accompagnement.

La délivrance de l'offre de services est assurée par des prestataires (associations, cabinets et/ou personnes ressources) œuvrant majoritairement déjà sur le territoire afin d'assurer une bonne compréhension des problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes concernés. Ces prestataires interviennent sous la responsabilité et la coordination d'un prestataire principal, le « Prestataire de Référence », seul cocontractant avec l'ANAPEC.

Les bénéficiaires primaires du programme sont prioritairement les jeunes (18-34 ans), quel que soit leur niveau de qualification. Cependant, une attention sera portée plus spécifiquement aux publics éloignés du marché du travail (jeunes NEET, jeunes peu qualifiés, chômeurs de longue durée, jeunes femmes, jeunes vivant en zone péri urbaine et rurale) ainsi qu'aux jeunes ayant un projet entrepreneurial viable et en ligne avec la demande du marché.

Les bénéficiaires doivent disposer d'un niveau d'instruction minimum pour pouvoir bénéficier des prestations du Parcours d'insertion économique SABIL (à défaut, le candidat devra être orienté vers un dispositif d'alphabétisation ou de remise à niveau scolaire et pourra ensuite, s'il le souhaite, intégrer le parcours).

L'Assistance Technique au Programme

Au titre des mesures d'accompagnement du prêt souverain, la subvention de l'UE est répartie entre un dispositif d'amorçage pour les jeunes entrepreneurs (DAJE) doté de 3 M€ et une assistance technique (AT) de 11.7 M€ confiée à Expertise France. Cette dernière constitue l'Axe C du Programme et a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre du Programme et participer au renforcement des compétences des acteurs de l'insertion.

Pour cela, une équipe centrale (12 personnes) et trois bureaux régionaux (9 personnes) sont mis en place.

L'équipe centrale est composée d'un Chef de Programme, d'une cellule d'appui administrative et de trois experts clés en charge chacun d'une composante du Programme. Ces experts seront positionnés au sein du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, à Rabat, comme les experts associés au Programme mis à disposition par Handicap International.

Les bureaux régionaux d'AT sont composés d'un chef de bureau régional et d'un chargé de projets et seront en place au sein des wilayas. Ces bureaux faciliteront la mise en œuvre du Programme dans les régions cibles.

Par ailleurs, l'AT mobilise de l'expertise nationale et internationale sur des missions de court-terme, pour travailler au niveau central ou régional du Programme. Expertise France mobilise en particulier Pôle Emploi, Initiative France et Handicap International.

L'AT au Programme SABIL a démarré le 26 octobre 2020 avec la prise de fonctions du Chef de Programme et pour une durée de 48 mois.

Expertise France

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.

- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Expertise France met en œuvre l'assistance technique du Programme Sabil.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Contexte de la prestation

L'AT du programme a, durant la phase de démarrage du Programme, réalisé un diagnostic des pratiques de communication sur les trois régions de mise en œuvre. Les constats de ce diagnostic ont permis au programme d'élaborer un Plan d'Action de Communication et de Visibilité (PACV) adapté aux besoins des différentes cibles de communication du programme. Le programme a également fait le choix stratégique de développer une identité visuelle et une dénomination qui lui est propre et qui a pour objectif de fédérer les bénéficiaires autour des différents dispositifs qui seront déployés tout au long de la vie du programme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Action de Communication et de Visibilité (PACV), réalisé lors de la phase de démarrage, le Programme Sabil doit mobiliser et fédérer ses parties prenantes autour de ses activités.

Pour cela, l'assistance technique au Programme organise la conception et production de supports de communication divers, à destination des bénéficiaires du parcours d'insertion économique Sabil et des institutions publiques et privées partenaires du Programme.

2) Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est d'accompagner le programme Sabil dans la conception et la production / impression de ses supports de communication.

IV. Description de la mission et objectifs spécifiques

1) Prestation de conception et production d'outils de communication

Le prestataire aura pour mission d'accompagner le programme dans la conception, production et d'outils de communication. Il devra faire preuve de créativité, de réactivité et de ponctualité (en ce qui concerne la remise des livrables). Le prestataire sera force de proposition au regard du format et tout autre aspect technique relatif à la production et impression des supports de communication en vue de respecter le niveau d'exigence de l'assistance technique du programme. Le prestataire devra s'engager à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement et des produits recyclables dans la mesure du faisable.

Ci-dessous une liste des outils que le programme pourra potentiellement concevoir et produire au courant de sa période de mise en œuvre :

Types de support		
Affiche A3/A2	Roll up / X-Banner	Banderole
Affiche verticale (Infographie)	Stand parapluie	Invitation

Brochure / Dépliant	Bloc-notes	Badge
Plaquette	Stylo personnalisé	Photocall
Porte bloc-note	Tote Bag	Sac blanc
Flyer	Attestation	Dossier de presse
Pochette à rabat	Autocollant	Rapport d'activité
Carte de visite	Clé usb personnalisée	Chapeau Bob personnalisé

Les spécifications techniques liées à l'impression et production de chaque outil sont mentionnées dans l'annexe.

Concernant la conception, la chargée de communication du Programme fera un brief détaillé et mettra à disposition du prestataire tous les éléments nécessaires pour le bon déroulement de chacune des conceptions (logos, charte graphique...). Le prestataire devra faire au minimum 4 propositions de conception en vue d'une validation. Suite à la validation de la conception, le prestataire aura l'obligation d'envoyer au programme les fichiers sources de la conception retenue et validée par le Programme. Les conceptions validées sont la propriété du Programme Sabil et de ses bailleurs de fonds.

Le prestataire ne procédera à la production de l'outil conçu et validé qu'après réception d'un bon de commande relatif à la prestation de production / impression.

Avant l'impression / production des outils de communication, un BAT sera exigé et fera l'objet d'une validation par la Chargée de Communication du Programme. Sans un BAT validé, toute erreur de production sera de la responsabilité et à la charge du prestataire.

La charte graphique et la charte de marquage du Programme, validées, seront transmises au prestataire qui remportera le marché afin de garantir une production de qualité répondant aux attentes du Programme et de ses divers partenaires.

2) Exigence spécifique

Le prestataire devra être en capacité de concevoir des supports en arabe et darija (le dialecte local).

3) Coordination

Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

La Chargée de communication du Programme sera le point focal d'Expertise France pour le prestataire une fois celui-ci sélectionné.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) Localisation :

La prestation sera réalisée à Rabat

2) Période d'exécution : Cf article 3 du contrat « Durée du contrat »

3) Date de démarrage : Date de notification du contrat

VI. Considérations et exigences générales

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande signé avec Expertise France, les dispositions suivantes sont applicables et à prendre en compte :

- a) Les commandes dans le cadre du présent marché seront formalisées et validées par l'AT du Programme à travers des bons de commande spécifiques.
- b) En conséquence, Expertise France ne sera pas engagée sur une quantité minimum d'achats sur la seule base du contrat-cadre. Expertise France ne sera pas responsable des coûts engendrés hors bons de commande.
- c) Les soumissionnaires doivent être conscients que le contexte de travail d'Expertise France peut se traduire par des délais souvent courts, de multiples niveaux de validation par différents services et parfois d'importants changements de dernière minute.

VII. Passation de commande et livraison

Le contrat-cadre ne constitue pas une commande mais vise uniquement à fixer les dispositions juridiques, financières, techniques et administratives qui régissent les relations entre les parties contractantes au cours de la période de validité du contrat-cadre la Chargée de communication restera le point focal pour toutes les requêtes et la correspondance administrative, financière et commerciale, y compris la modification du contrat. Les prestations de service seront demandées par écrit et en émettant un bon de commande.

- **Exigences en matière de personnel**

Le contractant assurera pour toute la durée du contrat la qualité de service nécessaire à la bonne exécution des commandes. Le contractant devra nommer un gestionnaire de contrat. Celui-ci sera le point de contact privilégié vis-à-vis du programme et agira comme interlocuteur dans tous les domaines. Il sera chargé de diriger et de coordonner l'exécution de toutes les commandes. Son coût est intégré dans chaque service/prestation /livrable.

- **Bon de commande et livraison**

Le fournisseur recevra pour chaque commande un bon de commande spécifique signé par le Chef de Programme ou le Coordinateur national selon le besoin du programme. Le prestataire livrera les outils réalisés directement au bureau à Rabat à l'adresse suivante : Annexe du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, 5, rue Tameslouht – Quartier Hassan - Rabat. Ceux-ci valideront les livrables après consultation de la Chargée de communication du Programme qui sera le point focal du prestataire.

- **Délai de livraison**

Le délai de livraison de chaque commande dépendra du volume de la commande et de l'urgence du produit/service et sera convenu avec le contractant lors de l'approbation de l'offre de prix du devis. En règle générale, le temps imparti permettra d'effectuer la livraison dans des conditions normales. Toutefois, le contractant doit être

conscient qu'il survient parfois des circonstances dans lesquelles une livraison plus rapide est requise.

